

# LES DÉCHÈTERIES

## OÙ ET QUAND?

Douze déchèteries sont à votre disposition dans l'agglomération, avec des horaires identiques. Les jours d'ouverture sont propres à chaque site : consultez-les ci-dessous.

**Toute l'année, de 9h à 12 heures et de 14h à 18 heures**

### Aytré

**Chemin du Pontreau**

Déchèterie fermée pour raisons de sécurité

### Châtelailon-Plage

**ZI St-Jean-des-Sables, rue du canal**

Ouverte du lundi au samedi (sauf jours fériés)

### Lagord

**Rue des Godettes**

Ouverte du lundi au samedi (sauf jours fériés)

### Marsilly

**Lieu-dit les Gaumenais**

Ouverte les lundi, mercredi et samedi (sauf jours fériés)

### Nieul-sur-Mer

**Rue du Four à Chaux**

Ouverte du mardi au samedi (sauf jours fériés)



### Périgny

**Rue Gustave Ferrié**

Ouverte du mardi au samedi (sauf jours fériés)

### Puilboreau

**Rue Villeneuve**

Ouverte les lundi, mercredi et samedi (sauf jours fériés)

### La Rochelle-Laleu

**Chemin de Dunkerque**

Ouverte du lundi au samedi (sauf jours fériés)

### La Rochelle-Rompsay

**Rue Debussy**

Ouverte 7 jours sur 7 (sauf jours fériés)

Déchèterie fermée exceptionnellement le dimanche

### Sainte-Soulle

**Lieu-dit La Suze**

Ouverte du mardi au samedi (sauf jours fériés)

### Sainte-Xandre

**Rue de la Fontaine au Blanc**

Ouverte du mardi au samedi (sauf jours fériés)

### Salles-sur-Mer

**Le Fief des pauvres**

Ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi (sauf jours fériés)



# LES DÉCHÈTERIES

## QUE PEUT-ON Y DÉPOSER ?\*

Tout ce qui ne va ni dans vos sacs ou bacs jaunes, ni dans la poubelle ordinaire, est en principe destiné à la déchèterie. Des agents sont là pour vous aider et vous diriger vers les bennes appropriées. Le dépôt sauvage est interdit et sévèrement puni par la loi.



- Encombrants (meubles, ferraille, gros appareils...)
- Gros cartons
- Déchets verts (feuillages, gazon)
- Produits toxiques
- Peintures et solvants
- Huiles
- Piles et batteries
- Déchets électriques et électroniques



**ATTENTION!**  
Les déchèteries  
sont réservées  
aux particuliers.



### BON À SAVOIR LES VÊTEMENTS



Ils ne sont pas acceptés en déchèterie,  
donnez-les à une association caritative ou  
à une entreprise de recyclage des tissus.

Exemple dans l'agglomération :  
Association T'CAP éco - 05 46 41 79 09

\* Sauf cas particuliers

# LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES

**DÉPOSEZ-LES EN MAGASIN  
OU EN DÉCHÈTERIE**

Téléphone portable, réfrigérateur, cuisinière, grille-pain, rasoir et autre télévision sont soumis à la réglementation D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Parce qu'ils contiennent des composants polluants ou précieux (cadmium, chrome, fluides frigorigènes, tubes cathodiques...) soumis à un recyclage particulier, **les distributeurs (grandes surfaces, magasins spécialisés...)** ont l'obligation de reprendre les anciens appareils lors de l'achat de tout appareil neuf équivalent.



Mais l'application de ce principe est parfois difficile à mettre en œuvre. C'est pourquoi, **les déchèteries de l'agglomération** (sauf Puilboreau) les acceptent également. Parmi ces appareils, l'association Blan'Cass à Aytré répare ce qui peut l'être.

**Association Blan'Cass - 05 46 07 60 25**

